



Strasbourg, 7 juin 2015

AP/CAT (2015) 03

Or. anglais

ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS

(EUR-OPA)

**65^E RÉUNION
DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS**

**BUREAU DU CONSEIL DE L'EUROPE
PARIS, FRANCE**

27-28 NOVEMBRE 2014

CONCLUSIONS

www.coe.int/euoparisks

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Le président, M. Feider (Luxembourg), ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux Correspondants Permanents (voir la liste des participants à l'annexe 2) et souligne que la dernière réunion date déjà d'un certain temps. Puis il invite les Correspondants Permanents récemment nommés, M. Veselov (Fédération de Russie), M. Altentus (Turquie), M^{me} Gurguliani (Géorgie) et M^{me} Raeva (Bulgarie), à se présenter. La représentante albanaise, M^{me} Kasa, signale qu'elle remplace le nouveau Correspondant Permanent, M. Prenci, qui n'a pas pu être présent à la réunion.

En raison d'engagements antérieurs pris par M^{me} Albrito (SIPC) pour l'après-midi, le président propose de déplacer le point 6 de l'ordre du jour (consacré à la 3^e Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophes) juste après le point 3 afin d'examiner avec elle les répercussions de la Conférence de Sendai sur l'Accord. La proposition de modification de l'ordre du jour est adoptée (voir l'ordre du jour définitif à l'annexe 1).

Le président attire l'attention sur le fait que l'intervalle de 12 mois entre deux réunions ne facilite pas la participation des Correspondants Permanents au suivi des activités liées à l'Accord. Pour les associer plus étroitement à la mise en œuvre des projets, il propose de réfléchir à la possibilité de revenir à deux réunions par an. Le Secrétaire exécutif rappelle que la décision de limiter les réunions à une seule par an était liée à la diminution des ressources consécutive au retrait de la France. Cependant, le Secrétariat exécutif évaluera dans quelle mesure il serait économiquement faisable de remplacer la réunion de deux jours (en automne) par deux réunions plus courtes, d'une durée d'une journée (la première au printemps, la seconde en automne).

Le Secrétaire exécutif rappelle brièvement quelques faits intervenus au sein du Conseil de l'Europe qui sont pertinents pour l'Accord. Le Secrétaire général du Conseil de l'Europe a été réélu et il y a donc eu peu de changements dans ses priorités : une réduction de 2% du budget global est à prévoir et l'Accord devra se conformer aux règles générales en matière de financement, point qu'il faudra prendre en compte pour évaluer la faisabilité d'une seconde réunion des Correspondants Permanents. Au sujet des activités liées à l'Accord, il fait observer que le Plan à moyen terme 2011-2015 a essentiellement été mis en œuvre dans le cadre des projets techniques développés par les Centres, lesquels travaillent aujourd'hui en synergie. Il souligne en outre que les travaux sur les personnes vulnérables sont une réussite et insiste sur l'importance de prendre en compte les spécificités des migrants même dans le cadre de la réduction des risques de catastrophes.

Enfin, le Secrétaire exécutif rappelle que la préparation des résultats de la Conférence de Sendai est essentielle pour ajuster en conséquence le futur Plan de travail de l'Accord. En sa qualité de Correspondant Permanent du Luxembourg, le président propose de ne pas essayer de couvrir plusieurs sujets à la fois, mais de se concentrer sur quelques thèmes pour accroître l'efficacité des activités de l'Accord ainsi que sa visibilité externe.

En réponse à une question concernant la prochaine session ministérielle, qui devrait avaliser le futur Plan de travail, le Secrétariat exécutif déclare espérer qu'elle pourra se tenir en 2015 ou début 2016 et invitent les Etats membres à se porter candidat pour son organisation.

2. PARTICIPATION DE L'ACCORD EUR-OPA DANS LE PROCESSUS DU CADRE POST-2015

M^{me} Paola Albrito rappelle les principales étapes passées et futures qui mèneront à la Conférence de Sendai. Elle rappelle les principaux thèmes mis en avant dans l'ébauche zéro (« zero draft ») : veiller à ce qu'aucun nouveau risque ne soit créé ; mieux comprendre le risque ; traiter les questions de gouvernance ; étudier les répercussions économiques ; anticiper l'impact du changement climatique.

Le deuxième comité préparatoire tenu récemment était consacré à la collecte des commentaires des pays sur cette ébauche zéro et il reste encore beaucoup à faire pour obtenir un projet final avant le 31 janvier 2015. Le groupe de travail sur les indicateurs examine la meilleure façon de rendre les indicateurs proposés utilisables par toutes les parties prenantes.

Outre la session ministérielle, la session des grands groupes sera notamment consacrée aux sujets suivants : démarche tournée vers les populations, approche fondée sur les écosystèmes, composante scientifique ou cohérence avec les ODD et l'ACC, et Forum humanitaire. Autres sujets importants qui seront examinés à la conférence : lien avec les aspects économiques, notamment la collecte des pertes de données, et aspects relatifs au risque dans les échanges financiers.

En réponse à une question du délégué belge sur la représentation du Conseil de l'Europe à la Conférence mondiale de Sendai sur la réduction des risques de catastrophe, le Secrétariat exécutif signale que compte tenu de la spécificité du sujet, l'Accord EUR-OPA représentera le Conseil de l'Europe à ladite conférence : les représentants feront une déclaration concernant le soutien au nouveau cadre post-2015 et participeront à plusieurs réunions techniques organisées en parallèle (sur les droits de l'homme, les personnes handicapées et la sûreté nucléaire).

Pour formaliser le soutien au nouveau cadre, le Secrétariat exécutif a présenté l'objet principal de la Résolution 2014-1 du Comité des Correspondants Permanents sur le soutien au cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe, qui est proposée pour adoption par le Comité des Correspondants Permanents. Cette résolution servira de base à la déclaration prononcée à la prochaine Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe. Aucune observation essentielle sur le contenu de cette résolution n'étant formulée, le président propose de rassembler les éventuels nouveaux commentaires par e-mail et d'éviter ainsi les longues discussions sur la rédaction proprement dite (la version finale intégrant l'ensemble des commentaires reçus figure à l'annexe 3).

M^{me} Paola Albrito note avec satisfaction l'adoption de la résolution et rappelle que la Conférence de Sendai comporte une dimension « engagements volontaires » : elle propose de formuler le soutien à l'Accord en ce sens. Pour donner le plus large écho aux engagements associés à la résolution, le Secrétaire exécutif propose d'élaborer, pour diffusion à Sendai, une publication présentant les actions accomplies par l'Accord dans le passé ainsi que les engagements en question. Tous les participants souscrivent à cette idée et le Secrétariat exécutif confirme qu'il réfléchira à la meilleure façon d'élaborer cette publication.

Le Secrétariat exécutif donne des informations sur la participation à d'autres activités organisées par des organisations partenaires en prévision de la Conférence de Sendai. L'UNESCO a organisé à Paris une réunion sur les droits de l'homme et les catastrophes pour préparer une session qui se tiendra à Sendai sur ce sujet. Le Forum mondial sur les risques s'est également réuni au mois d'août en vue de proposer des lignes directrices pour le cadre post-2015. Par ailleurs, les actions promues par l'Accord en faveur des personnes handicapées ont fait l'objet de discussions approfondies lors du deuxième Comité préparatoire de la Conférence, qui s'est tenu à Genève au mois de novembre. Enfin, en sa qualité de partenaire de l'initiative PEDRR, l'Accord a contribué à l'action menée pour intégrer les approches fondées sur les écosystèmes dans le cadre post-2015.

3. SESSION SPÉCIALE : ÉVACUATION

En guise d'observation liminaire, le président souligne que les questions d'évacuation sont parfois sous-estimées et qu'elles sont particulièrement importantes dans le cas des petits pays. A titre

d'exemple, il rappelle que le Luxembourg considère que si une catastrophe nucléaire avait lieu dans son voisinage, il ne pourrait accueillir qu'une très petite partie de la population touchée. Il souligne en outre le problème du manque d'informations dans de telles situations.

- ***Catastrophes naturelles : les inondations de mai 2014 en Serbie***

M. Predrag Maric rappelle que la Serbie et la Bosnie-Herzégovine ont subi des dégâts considérables lors des inondations de mai 2014. Les chutes de pluie, conformes aux prévisions, ont été les plus abondantes jamais enregistrées depuis 120 ans, c'est-à-dire depuis la consignation des mesures météorologiques. Il a donc fallu évacuer 32 000 personnes en Serbie et les reloger. Les infrastructures routières et de santé ont subi des dégâts considérables. Pour faire face à cette catastrophe, la protection civile a réuni les ressources de toutes les entités concernées : la Croix-Rouge serbe a participé à l'évacuation.

M. Maric rappelle que la loi en vigueur sur les situations d'urgence définit des priorités en cas d'évacuation en vue de la prise en charge de certaines catégories de personnes. Quatorze pays sont venus en aide à la Serbie via le mécanisme de protection civile de l'Union européenne et via des relations bilatérales (notamment avec la Russie) ; le pays a aussi reçu le soutien d'Etats non membres de l'Union et d'autres organisations internationales. Les principaux enseignements tirés sont la nécessité d'améliorer la prévention et l'alerte précoce et, parallèlement, de mettre sur pied de nouvelles activités de sensibilisation des populations.

Le Secrétaire exécutif souligne que la Banque de développement du Conseil de l'Europe peut aider les pays éprouvés par une catastrophe naturelle grâce à des prêts et que ces prêts peuvent aussi servir à mettre en place des mesures de prévention. M. Maric informe les participants qu'une réunion spéciale sur ce sujet s'est tenue à Belgrade et insiste sur le fait que dans ces situations, les besoins en termes de personnel, de logistique et d'aide internationale sont également importants. Il indique que les glissements de terrain se sont révélés encore plus dangereux, car des mines ont refait surface dans les champs, et qu'il faudrait se pencher sur la façon de gérer cette nouvelle source de risques.

Le délégué arménien pose une question à propos de la mise en œuvre des plans d'évacuation spéciaux pour les établissements hébergeant des personnes handicapées et le président élargit la question au cas des hôpitaux, des prisons, etc. En ce qui concerne, plus largement, l'examen des personnes ayant des besoins particuliers, M. Maric signale que ces plans spéciaux n'ont été définis qu'en 2013 et que leur mise en œuvre devrait s'achever d'ici à la fin 2015 : 80% des établissements concernés ne les appliquent pas encore, d'où la nécessité d'accorder une plus grande importance aux mesures de prévention préalables.

Le délégué bulgare, tout en soulignant l'importance des procédures spécifiques destinées à certaines catégories de personnes, soulève la question plus générale de savoir qui est responsable lorsqu'une personne refuse d'évacuer. Ce point est lié aux aspects juridiques relatifs à l'évacuation, question que soulève également le représentant de l'AFPCN. M. Maric reconnaît que l'évacuation est un souci majeur pour la population, en particulier pour la plupart des personnes pauvres, qui refusent de quitter leur domicile et d'abandonner leurs biens.

En réponse à la question du représentant du European Forum of Local Authorities (*Forum Européen des autorités locales*) concernant le rôle spécifique joué par les collectivités locales à l'occasion de cette catastrophe, M. Maric confirme que la plupart des villes ont réagi de façon satisfaisante, mais qu'elles devraient mettre l'accent sur la question des compétences respectives des différents services, ce qui est plus facile à faire dans les grandes villes. Il insiste à nouveau sur l'absolu

nécessité d'une bonne planification en amont de l'évacuation, car la coordination nécessaire ne peut être effectuée sur place pendant la catastrophe.

- ***Catastrophes technologiques : les accidents de Tchernobyl et de Fukushima***

M. Victor Poyarkov présente la question de l'évacuation dans le cas des accidents nucléaires, à la lumière de deux accidents majeurs, ceux de Tchernobyl et de Fukushima, qui ont nécessité l'évacuation de 116 000 et 70 000 personnes respectivement. La principale difficulté que posent les risques d'origine radiologique est qu'ils ne sont pas visibles. Les décisions d'évacuation sont donc plus difficiles à prendre et à mettre en œuvre. Par conséquent, la coordination des différents acteurs concernés doit être planifiée très précisément. On peut s'inspirer des bonnes pratiques internationales pour définir une méthodologie commune.

Le mieux serait que la décision d'évacuation soit prise avant la libération des produits nucléaires. Pour déterminer si les populations peuvent vivre dans des zones moins contaminées, il faut disposer d'un système capable de surveiller de larges zones. M. Poyarkov se demande si de telles capacités de surveillance existent dans tous les pays. Il rappelle par ailleurs l'éventuelle dimension transfrontalière de l'évacuation, compte tenu du fait que de nombreuses usines nucléaires sont installées à proximité de frontières nationales et qu'elles sont donc susceptibles d'avoir des répercussions sur de nombreux pays. Le transport est à l'évidence un aspect capital de l'évacuation, mais en cas d'accident nucléaire, les moyens de transport aussi sont contaminés. Enfin, M. Poyarkov fait observer qu'il faut prévoir une formation spéciale pour les médecins afin qu'ils puissent faire face efficacement aux problèmes de santé associés aux catastrophes nucléaires.

S'agissant des risques d'origine radiologique, un autre problème majeur est que souvent, les habitants ne sont pas convaincus du bien-fondé des informations qu'on leur fournit : ils convient donc de les informer à l'avance de la nature du risque. Par souci d'efficacité, il faut donc informer les populations sur les mesures à prendre pour se protéger et sur les signaux d'alerte utilisés en cas de danger, tout en veillant au respect de la confidentialité de certaines données capitales : les aspects essentiels de la gestion des urgences doivent être déterminés et faire l'objet d'une diffusion.

- ***Discussion générale***

A l'issue de cette présentation, le président propose aux participants d'avoir un échange de vues plus général sur la question de l'évacuation. Le délégué azerbaïdjanais prend la parole et présente un film sur l'expérience de l'évacuation dans son pays pendant les inondations de 2010. Il insiste sur les moyens mis en œuvre pour limiter les effets sur la population, notamment l'évacuation préventive des villages les plus à risque et l'installation de campements de tentes destinés à reloger temporairement les personnes touchées en attente du lancement d'un programme de reconstruction des habitations.

Le président l'interroge sur la nécessité d'une aide internationale en rappelant que la Bosnie-Herzégovine a bénéficié d'une assistance du Luxembourg en matière d'évacuation lors des inondations de mai 2014. Le délégué azerbaïdjanais confirme que son pays a géré la crise sans aide internationale et qu'il a financé les indemnités et la réhabilitation des logements sans faire appel à des sources extérieures. Le délégué propose que cet exemple serve de bonne pratique. Le Secrétariat exécutif soulève la question du rôle éventuel du secteur privé, rappelant qu'en Italie des moyens privés peuvent être réquisitionnés en cas de catastrophe. Les délégués serbe et azerbaïdjanais confirment tous deux que le secteur privé a largement été mis à contribution au cours des opérations dans leurs pays respectifs.

A la lumière des diverses présentations, le président note l'importance de prendre en compte les effets collatéraux de l'évacuation lorsque l'on examine si l'évacuation est nécessaire ou bien si le confinement est suffisant. Il fait également observer que lors des évacuations, l'aspect psychologique est souvent le plus sous-estimé. Le Secrétariat exécutif propose de diffuser un questionnaire sur la situation dans les Etats membres, qui lui permettra de faire un état des lieux et, ensuite, de mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes identifiés à partir de ce questionnaire.

Au vu des nombreuses interventions, le président fait observer que des travaux concrets devraient être menés pour approfondir la question de l'évacuation. Etant donné que la recommandation de l'Union européenne adoptée en 2013 ne prévoit pas d'actions particulières, le président propose d'ajouter l'évacuation à la liste des sujets majeurs de l'exercice biennal de l'Accord.

4. GROUPES VULNÉRABLES ET RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

- **PERSONNES HANDICAPÉES**

Le président rappelle les progrès accomplis dans ce domaine pendant l'année écoulée. Il souligne qu'il existe encore très peu de documents sur ce sujet. Ce domaine, qui est donc assez innovant, figure néanmoins déjà en bonne place dans l'ordre du jour de la Conférence de Sendai. Il fait toutefois remarquer qu'en raison de l'absence de bonnes pratiques, les travaux dans ce domaine restent partiels et que le besoin d'outils spécifiques destinés aux personnes handicapées se fait ressentir.

Le Secrétaire exécutif confirme qu'il s'agit d'un sujet nouveau, qui doit certes être traité par les autorités, mais aussi par les associations de personnes handicapées. A la dernière réunion du Comité des Correspondants Permanents, une recommandation a été adoptée sur la base d'un rapport et de lignes directrices élaborés par deux experts. L'ouvrage intitulé *Risques majeurs et personnes handicapées. Leur participation à la préparation et à la réaction aux catastrophes* a été présentée au Global Risk Forum à Davos en août 2014, forum au cours duquel deux sessions sur le sujet ont été organisées : l'une était consacrée aux actions spécifiques de l'Accord, l'autre portait plus généralement sur la réduction des risques de catastrophes pour les groupes vulnérables.

L'objectif final est de fournir aux services de protection civile quelques outils qui les aideraient à gérer ce genre de situations particulières. En principe, les travaux s'achèveront avec la conférence organisée à Bruxelles en décembre sous la présidence belge du Conseil de l'Europe, qui réunira plus de 100 participants. Ce sera l'occasion de présenter une boîte à outils, résultat des réflexions menées par un groupe de travail à partir des informations recueillies grâce à des questionnaires envoyés aux Etats membres et aux autres parties prenantes. En raison du retard pris dans la compilation des données, la boîte à outils présentée sera une version préliminaire et non le document définitif : elle est conçue comme le résultat d'un travail en cours et sera mise à jour régulièrement, des contributions supplémentaires des partenaires étant attendues.

Le délégué géorgien propose de faire intervenir en plus grand nombre les organismes qui travaillent sur le terrain, dispensent des formations et élaborent des stratégies régionales. Le délégué arménien, souscrivant à cette proposition, propose de diffuser les documents de la conférence pour promouvoir la participation d'autres pays. Il fait en outre observer que les services d'urgence pourraient se rapprocher des personnes handicapées pour leur apporter des informations plus précises.

Le Secrétaire exécutif rappelle que nous souhaitons promouvoir une approche commune qui prenne en compte l'ensemble des besoins des personnes concernées et que les nouvelles technologies

peuvent nous aider à y parvenir. Le délégué monégasque souligne que le principal intérêt du questionnaire est de mettre en évidence les problèmes, et il confirme que les solutions technologiques (Skype par exemple) peuvent contribuer à l'amélioration des appels d'urgence, en particulier dans le cas des personnes handicapées. En fait, la capacité des personnes handicapées à surmonter leur handicap dépend pour une large part du soutien des personnes non handicapées ; le président propose de prendre contact avec le secteur privé pour examiner dans quelle mesure ce dernier pourrait contribuer à cet effort.

- **MIGRANTS**

Le président rappelle qu'un atelier portant sur les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés a été organisé au mois de juin en collaboration avec l'initiative Cités interculturelles du Conseil de l'Europe et avec le soutien de la Fondation du Japon. Le Secrétariat exécutif rappelle que certains aspects intéressants ont été abordés, notamment la possibilité pour les migrants de rejoindre les services compétents. Le président signale en outre qu'une réunion sur ce sujet se tiendra pendant la Conférence de Sendai en mars 2015 et qu'il est prévu de mettre en place un groupe de travail (auquel devrait participer la Commission européenne) en 2015.

Même si la définition précise de la population concernée est un problème important, le président propose de sensibiliser les Etats membres à cette question en vue des suites à donner à l'atelier. En ce sens, le Secrétaire exécutif rappelle que les touristes et les expatriés sont de plus en plus nombreux et qu'ils sont exposés à des problèmes analogues à ceux que rencontrent les autres migrants : leurs besoins particuliers peuvent aussi être traités dans le cadre des travaux entrepris dans un premier temps sur les migrants.

5. EXAMEN DES ACTIVITÉS DES CENTRES

Le Secrétariat exécutif donne des informations sur les conclusions de la réunion des directeurs des Centres puis il présente brièvement les résultats obtenus au cours de l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que les nouveaux projets soutenus en 2014-2015.

Il passe en revue quelques-uns des principaux résultats définitifs obtenus dans le cadre des projets soutenus en 2012 et 2013 :

Ligne d'action 1 : L'information

Etude de l'utilisation de la technologie à fibre optique et de la surveillance multicapteurs pour l'élaboration d'un système d'alerte rapide en cas de glissement de terrain ; brochure « Survivre à une catastrophe » (disponible en plusieurs langues) ; préparation de lignes directrices sur la coopération internationale pour la gestion des incendies.

Ligne d'action 2 : Les connaissances

Projet de lignes directrices sur la protection de la population rurale contre les incendies de forêt ; élaboration d'un système de surveillance télémétrique en continu des grandes constructions ; définition de la méthodologie et évaluation nationale du risque de glissement de terrain dans trois pays ; projet de conception d'interventions structurelles pour la protection sismique des monuments ; élaboration de cartes des risques et de la vulnérabilité aux tsunamis et à l'élévation du niveau de la mer pour deux zones côtières ; étude de la variabilité régionale des paramètres source dans le contexte de mouvements de terrain ; collecte de données terrestres et marines au moyen de l'étude de deux zones côtières ; analyse des liens entre le changement climatique et le développement dans la région de l'Arctique.

Ligne d'action 3 : La population

Lancement du site web multilingue Besafenet et publication d'un dépliant ; version finale des essais pour l'évaluation de la sûreté des écoles ; version révisée de la brochure d'information sur les dangers nucléaires ; méthodologie et collecte de données concernant les incidences socioéconomiques des risques de tsunami sur les zones côtières ; collecte de données dans quatre pays touchés par des séismes de Vrancea ; mise à l'essai de matériel d'information pour personnes handicapées dans un centre spécialisé ; définition des principes de la participation de la population dans les situations de crise.

Les thèmes abordés par les nouveaux projets pour 2014-2015 sont aussi brièvement rappelés :

Ligne d'action 1 : L'information

Surveillance géophysique des glissements de terrain et des infrastructures d'origine humaine : recherche de signes avant-coureurs ; méthodologie pour la création du système complexe d'alerte en cas d'urgence ; contribution à la prise en compte d'un risque potentiel : vagues de chaleur.

Ligne d'action 2 : Les connaissances

Gestion des incendies sur les sites du patrimoine naturel et culturel et dans les zones protégées ; contribution à des études fondamentales sur les phénomènes sismiques ; diffusion des connaissances sur la sécurité nucléaire à la lumière des enseignements tirés de Tchernobyl et de Fukushima ; évaluation de la vulnérabilité des centres historiques et évacuation sécurisée en cas de tremblement de terre ; surveillance automatique en ligne et à distance des bâtiments et des infrastructures techniques ; intégration de facteurs de déclenchement dans la cartographie européenne des risques de glissement de terrain ; évaluation de la récurrence des périodes de sécheresse fondée sur une méthodologie non linéaire ; changement mondial, patrimoine culturel et villes intelligentes ; couplage des données terrestres et marines pour l'évaluation et la réduction des risques côtiers.

Ligne d'action 3 : La population

Stratégies nationales d'alerte des autorités et des populations dans les Balkans ; mesures visant à éliminer la pollution massive transfrontière du fleuve Koura ; initiative « Besafenet : se protéger soi-même des risques » ; identification et prise de conscience par les élèves des problèmes d'inondation ; sensibilisation du public et outils d'éducation à la réduction des risques de catastrophes et à la préparation aux tremblements de terre ; prévention des risques de séisme et de tsunami : information et participation de la population ; participation des citoyens aux prises de décision dans la lutte contre les catastrophes d'origine humaine ; matériels d'information concernant les mesures de protection en cas de tremblement de terre destinées aux personnes handicapées ; participation des personnes handicapées à la planification et à la préparation des catastrophes ; compétences non techniques dans la préparation des catastrophes et les opérations de secours.

Le délégué belge souligne qu'il importe de pouvoir faire appel à des spécialistes sur des sujets concrets et qu'il est nécessaire de mieux communiquer avec eux dans la perspective de l'application de leurs conclusions générales à des situations particulières. Le Secrétaire exécutif confirme que ces besoins seront examinés dans le cadre des activités futures.

6. ACTIVITÉS PRÉVUES POUR 2015

Le Secrétariat exécutif présente le projet de budget pour 2015 et observe qu'il n'y a pas de changement majeur par rapport à 2014 hormis la croissance nominale zéro, contrainte imposée par le Comité des Ministre du Conseil de l'Europe qui est devenue la norme. Comme pour l'année précédente,

l'ajustement correspondant sera opéré sur les dépenses de fonctionnement afin de préserver les montants alloués aux activités.

S'agissant des activités menées par le Secrétariat exécutif, le président rappelle que les travaux sur les groupes vulnérables se poursuivront en 2015. Le Secrétariat exécutif confirme que les travaux sur la boîte à outils révisée se poursuivront au premier semestre 2015. La présidence lettone de l'Union européenne ayant également choisi de traiter ce sujet, il est prévu d'organiser un séminaire conjoint en mai 2015 en vue de présenter cette nouvelle version de la boîte à outils. Les suites à donner feront l'objet d'une discussion avec les autres partenaires et la possibilité de tisser des liens avec d'autres initiatives sera examinée. S'agissant du thème des migrants, des demandeurs d'asile et des réfugiés, il est prévu d'organiser une conférence avant la fin 2015. Le développement du projet concernant les enfants et la réduction des risques de catastrophes sera lancé.

L'une des tâches majeures pour 2015 sera de préparer le plan à moyen terme 2016-2019 et de définir le programme d'activités 2016-2017 associé. Le Secrétariat exécutif insiste sur la nécessité de faire participer les Correspondants Permanents et les directeurs des Centres et propose en conséquence de créer un groupe de réflexion élargi composé du Bureau du Comité des Correspondants Permanents et de certains directeurs des Centres. Les participants signalent que certains thèmes du plan à moyen terme se dégagent déjà, notamment les nouvelles problématiques figurant dans les documents finaux de Sendai, les problèmes liés à l'évacuation et la question de la sécurité des enfants.

Le Secrétariat exécutif rappelle que pour mettre en œuvre le nouveau plan à moyen terme, il est nécessaire que les ministres compétents des Etats membres lui en donnent expressément mandat : ce mandat a toujours été obtenu par l'adoption du plan à moyen terme via une résolution adoptée lors d'une session ministérielle. Par conséquent, un appel à candidatures en vue de l'organisation de la prochaine session ministérielle est lancé et le Secrétariat exécutif fournira toutes les informations utiles aux pays intéressés.

Pour renforcer la participation des Correspondants Permanents aux activités de l'Accord, le Comité charge expressément le Secrétariat exécutif d'examiner la possibilité de rétablir la tenue d'une réunion du Comité des Correspondants Permanents avant l'été en plus de celle qui se tient habituellement à l'automne. Le Secrétaire exécutif fait observer qu'en 2015, cette réunion supplémentaire tomberait à point nommé, car elle permettrait d'informer les Etats membres sur les incidences de la Conférence de Sendai avant les discussions concernant le prochain plan à moyen terme qui se tiendront à la session d'automne.

7. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

Le président, Michel Feider (Luxembourg), rappelle qu'il a pris ses fonctions à la suite du décès du regretté ex-président Damir Cemerin (Croatie). Il annonce qu'en raison de ses obligations liées à la présidence luxembourgeoise de l'Union européenne à venir, il n'est pas candidat à un deuxième mandat. Il remercie l'ensemble des participants pour le soutien qu'ils lui ont apporté. Le Secrétaire exécutif et les autres Correspondants Permanents saluent son engagement personnel dans les projets promus sous sa présidence.

M. Tony Varo (Monaco) est élu président ; M. Victor Poyarkov (Ukraine) et M^{me} Irma Gurguliani (Géorgie) sont élus vice-présidents.

8. AUTRES QUESTIONS

Aucune autre question n'est soulevée.

9. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

Tenant compte de l'échange de vues précédent relatif à la possibilité d'organiser deux réunions annuelles, le Secrétariat exécutif propose de maintenir une réunion en octobre ou en novembre. Il examinera s'il est possible, d'un point de vue financier, d'organiser une réunion préalable au mois de juin, à Paris, en vue de présenter les résultats de la Conférence de Sendai et de réfléchir aux principaux thèmes à intégrer dans le nouveau Plan à moyen terme.

ANNEXE 1

ORDRE DU JOUR

JEUDI, 27 NOVEMBRE

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AP/CAT (2013) OJ 08: Ordre du jour

2. RAPPEL DE LA DERNIÈRE RÉUNION DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

AP/CAT (2013) 15: Rapport de la 64^{ème} réunion du Comité des Correspondants Permanents, 24-25 octobre 2013, Paris

3. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT, DES DELEGATIONS ET DU SECRETAIRE EXECUTIF

4. PARTICIPATION DE L'ACCORD EUR-OPA DANS LE PROCESSUS DU CADRE POST-2015

- Réunion ministérielle européenne sur de réduction des risques de catastrophes : «Vers un cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes : Construire la résilience des nations et des communautés face aux catastrophes », 8 juillet 2014, Milan, Italie
Résultats de la Réunion ministérielle européenne sur de réduction des risques de catastrophes
- 5^{ème} Réunion du Forum Européen pour la réduction des risques de catastrophes (EFDRR), 6-8 octobre 2014, Madrid
Résultats de la réunion
- Résultats des réunions du Comité préparatoire de la 3^{ème} Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes, 14-18 mars 2015, Sendai, Japon
Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes : Ebauche zéro soumise par les co-présidents du Comité préparatoire
- Vers la mise en œuvre du processus du Cadre post-2015
Présentation par Paola ALBRITO, UNISDR Europe
- Déclaration officielle de l'Accord EUR-OPA à la 3^{ème} Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophes, 14-18 mars 2014, Sendai, Japon
AP/CAT (2014) Res 01: Soutien au Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes

5. SESSION SPECIALE: Le rôle de l'évacuation avant et après la catastrophe

- Evacuation en cas de catastrophe naturelle : l'expérience des récentes inondations dans les Balkans, M. Predrag MARIC, Serbie
- Evacuation en cas de catastrophe technologique : les expériences de Tchernobyl et Fukushima, M. Viktor POYARKOV, Ukraine
- Discussion ouverte sur la question de l'évacuation

6. GROUPES VULNERABLES ET REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

- La protection civile dans des sociétés multiculturelles: migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de prévention et de gestion des risques majeurs, 12-13 juin 2014, Strasbourg
AP/CAT (2014) 08: Rapport sur La protection civile dans des sociétés multiculturelles: migrants, demandeurs d'asile et réfugiés dans le contexte de prévention et de gestion des risques majeurs

- Sessions spéciales lors de IDCR 2014, 24-28 août 2014, Davos, Suisse
Risques majeurs et personnes handicapées. Leur participation à la préparation et à la réaction aux catastrophes, David Alexander et Silvio Sagramola, Conseil de l'Europe, EUR-OPA, 2014
- Préparation du Toolkit de planification et action
AP/CAT (2014) 09: Rapport de la 3ème réunion du Groupe de travail sur la mise en place de la Recommandation et les Lignes directrices sur l'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réponse aux catastrophes, 1-2 octobre 2014, Strasbourg, France
- Conférence sur l'inclusion des personnes handicapées dans la préparation et la réaction aux catastrophes, 4-5 décembre 2014, Bruxelles, Belgique
AP/CAT (2014) OJ 05: Projet de Programme

VENDREDI, 28 NOVEMBRE

7. EXAMEN DES ACTIVITES DES CENTRES

- Réunion des Directeurs des Centres Spécialisés de l'Accord, 25-26 novembre 2013, Strasbourg
AP/CAT (2014) 06: Conclusions de la réunion
- Brève évaluation des activités en 2012-2013 et avancement du programme d'activités en 2014-2015
AP/CAT (2014) 10 bil.: Activités développées dans la cadre des Programme coordonnées pour 2012-2013
AP/CAT (2014) 01 bil.: Activités soutenues dans le cadre des Projets coordonnés pour 2014-15

8. ACTIVITES PREVUES POUR 2015

- Projet de budget pour 2015
AP/CAT (2013) 08: Projet de budget pour 2014-2015
- Initiatives sur les groupes vulnérables et la réduction des risques de catastrophes
AP/CAT (2012) 16: Réduire encore les risques de catastrophes pour certains groupes vulnérables
- Activités développés dans le cadre des Projets coordonnés
AP/CAT (2014) 01 bil.: Activités soutenues dans le cadre des Projets coordonnés pour 2014-15
- Discussion préliminaire sur le Plan à moyen terme 2016-2020 et Lignes directrices pour le programme d'activités 2016-2017
AP/CAT (2010) 05: Plan à moyen terme 2011-2015: Travailler ensemble en Europe et en Méditerranée pour prévenir les catastrophes naturelles, s'y préparer et y réagir
AP/CAT (2013) 02: Lignes directrices du programme d'activités 2014-2015

9. ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS DU COMITE DES CORRESPONDANTS PERMANENTS

10. AUTRES QUESTIONS

11. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE REUNION

ANNEXE 2

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Ms Alma KASA
Deputy Permanent Representative
Permanent Mission of Albania to the Council of Europe
2, rue Waldteufel, 67 000 Strasbourg
Tel: 0033 388 36 02 06
Fax: 0033 388 35 15 79
Email: alma.kasa@mfa.gov.al

ARMENIA / ARMENIE

Mr Stepan BADALYAN
Director of the European Interregional Scientific and Educational Centre on Major Risk
Management, 23 Nalbandyan Str., 0001 YEREVAN, Republic of Armenia
Tel.: +374 10 54 49 92
Email: ecrmeurope@gmail.com

AZERBAIDJAN / AZERBAIJAN

Mr Jeyhun ISGANDARLI
Senior Advisor
Ministry of Emergency Situations
M. Mushfig str., 501st block, Baku, Azerbaijan
Tel: +994556464748
Email: jeyhun.isgandarli@fhn.gov.az
Web: www.fhn.gov.az

BELGIUM / BELGIQUE

Madame Monique BERNAERTS
Directeur Planification d'Urgence, Service Public Fédéral Intérieur, Direction Générale Centre de
Crise
Rue Ducale, 53, B-1000 Bruxelles
Tel. +32 2 2 506 47 70
Fax +32 2 506 47 09
Email: monique.bernaerts@ibz.fgov.be;

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE

Mr Milivoje POPOVIC
Head of Department for International Cooperation, Protection and Rescues Sector, Ministry of
Security
Trg BiH 1, Sarajevo
+387 33 492 729 / Fax: +387 33 492 795
Email: milivoje.popovic@msb.gov.ba

BULGARIA / BULGARIE

Ms Lyubomira RAEVA, Permanent Correspondent
Expert, International Cooperation, NATO, EU and Humanitarian Operations Department
DG Fire Safety and Civil Protection, Ministry of Interior
Republic of Bulgaria
Tel: + 359 2 960 10 286
Email: l.raeva@cp.government.bg

GEORGIA / GEORGIE

Ms Irma GURGULIANI
Head, Natural and Technological Hazards Management Service
Ministry of Environment and Natural Resources Protection
6 Gulua str. 0114 Tbilisi, Georgia
Tel: +995 322727263 Email: i.gurguliani@moe.gov.ge

CHYPRE / CYPRUS

Mr Argyris ALEXANDROU
Civil Defence Officer, Cyprus Civil Defence
84os Dromos 18 Flat 301,
4153 K. Polemidia, Limassol, Cyprus
Tel: +357 258 18 024; Mob: +357.99330865;
Fax: +357 253 05 491
Email: aalexandrou@cd.moi.gov.cy

LUXEMBOURG

M. Michel FEIDER
Directeur de l'Administration des Services de Secours
Administration des Services de Secours
1, rue Robert Stumper, L - 2557 LUXEMBOURG
Tel: +352.49771-406 / Fax. +352.49771-771
Email: michel.feider@secours.etat.lu

MALTA / MALTE

Mr Natalino BEZZINA
Manager, Civil Protection Department
Ta' Kandia, L/O Siggiewi
Tel: 00356 2393 0000 ; 00356 7942 3133
Email: natalino.bezzina@gov.mt

PRINCIPALITY OF MONACO / PRINCIPAUTE DE MONACO

Lieutenant Colonel Tony VARO
Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Monaco
11 avenue du Port, MC - 98000 MONACO
Tel: +377 93 15 60 00 / 60 16 Fax: +377 93 15 60 08
Email: tvaro@gouv.mc

PORTUGAL

Ms Ana FREITAS
Head of the International Relations Unit, Autoridade Nacional de Protecção Civil
Av. Do Forte em Carnaxide, LISBON
Tel: +351964407858
Email: Ana.freitas@prociv.pt

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Dr. Igor VESELOV
Permanent Mission of Russia to European Union
Tel: +32494188142
Email: igorveselov2@rambler.ru; veselov@mchs.gov.ru

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Mr Predrag MARIC
Assistant Minister and Head of Sector for Emergency Management
Ministry of Interior, 31 Omladinskih brigada str., Belgrade, Serbia
Tel: +381 11 2282 911 / Fax: +381 11 2282 911 Email: predrag.maric@mup.gov.rs

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-REPUBLIQUE YUGOSLAVE DE MACEDOINE"

Mr Mihail GAREVSKI
Professor, Director of the Institute of Earthquake Engineering and Engineering Seismology, (IZIIS),
Ss. Cyril and Methodius University, Salvador Aljende St. 73, POBox 101, 1000 SKOPJE
Tel: +389.2.310.77.01 / +389 2 310 77 02 Fax: +389.2.311.21.63
Email: garevski@pluto.iziis.ukim.edu.mk

TURKEY / TURQIE

Mr Sadullah ALTUNTAŞ
General Manager of Provest Consulting
Provest Consulting Co. Ltd.
Kızılırmak Mahallesi Ufuk Universitesi Cad. No:18/60
Tel: +903122856951 / Fax: +903122856951
Email: s.altuntas@provest.net

UKRAINE

Mr Viktor POIARKOV
Executive Director of the European Centre of Technological Safety,
TESEC, P.O.B. # 13, KYIV-110 03110, Ukraine
Tel: +38.050.312.40.24 / +380.44.332.59.05 Fax. : +380.44.270.85.90
Email: poyarkov@i.kiev.ua

**INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS
INTERNATIONALES****ISDR: UNITED NATIONS INTERNATIONAL STRATEGY FOR DISASTER REDUCTION /
STRATEGIE INTERNATIONALE NATIONS UNIES POUR LA PREVENTION DES
CATASTROPHES**

Ms. Paola ALBRITO
Head of Office and Regional Coordinator for Europe,
United Nations Office for Disaster Reduction (UNISDR) Europe
UN House, 14 Rue Montoyer, 1000 Brussels, Belgium
Tel. : 0032 2 290 2585 Fax : 0032 2 290 4950
Email : albrito@un.org

OBSERVERS/OBSERVATEURS**EUROPEAN FORUM FOR LOCAL AND REGIONAL DISASTER MANAGEMENT / FORUM
EUROPEEN POUR LA GESTION DES CATASTROPHES AU NIVEAU LOCAL ET REGIONAL**

Mr. Jan MANS
President, European Forum for Local and Regional Disaster Management
Herdenkingsplein 25 D, NL – 6211 PX MAASTRICHT
Tel. +31.6.387.59.603
Email: janmans@home.nl; jan.mans@gouda.nl

Mr. Harrie JEURISSEN
Secretary General, European Forum for Local and Regional Disaster Management, Herdenkingsplein
25 D, NL – 6211 PX MAASTRICHT
Tel. +31.6.23.24.15.70
Email: harrie.jeurissen@hotmail.com

**AFPCN - ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PREVENTION DES CATASTROPHES
NATURELLES / FRENCH ASSOCIATION FOR THE PREVENTION OF NATURAL DISASTERS**

M René FEUNTEUN
Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles (AFPCN), 19 avenue du
Maine – 75015 - Paris
Tel: 33(0)1 45 45 57 01 / Fax: 33 1 42 19 14 79/14 63
Email: Rf.k@orange.fr

COUNCIL OF EUROPE / CONSEIL DE L'EUROPE

EXECUTIVE SECRETARIAT OF THE EUR-OPA MAJOR HAZARDS AGREEMENT / SECRETARIAT EXECUTIF DE L'ACCORD EUR-OPA RISQUES MAJEURS

Mr Eladio FERNANDEZ-GALIANO, Secrétaire Exécutif *ad interim* / Executive Secretary *a.i.*
Democratic Governance Directorate
Tel: +33 3 88 41 2259 / Fax: +33 3 88 41 2787 / Email : eladio.fernandez-galiano@coe.int

Mr Francesc PLA, Adjoint au Secrétaire Exécutif / Deputy to the Executive Secretary
Democratic Governance Directorate
Tel: +33 3 90 21 4930 / Fax: +33 3 88 41 2787 / E-mail : francesc.pla@coe.int

Ms Mechthilde FUHRER, Adjoint au Secrétaire Exécutif / Deputy to the Executive Secretary
Democratic Governance Directorate
Tel: +33(0)3 90 21 49 98 / Fax: +33 (0)3 88 41 2787 / E-mail: mechthilde.fuhrer@coe.int

Ms Tanya MONTANARI, Finances and Administration
Democratic Governance Directorate
Tel: +33 3 88 41 30 27 / Fax. : +33 3 88 41 2787 / E-mail: tanya.montanari@coe.int

INTERPRETERS / INTERPRETES

Ms Isabel Ann FREEMAN: annabel.freeman@wanadoo.fr
Ms Nyssa GREGORY: n.gregory@aiic.net
Ms Fanny CROISET: f.croiset@gmail.com
Ms Catherine HESS: catherine.hess@wanadoo.fr
Mr Nikolay ARTEMOV: n.artemov@yahoo.fr
Mr Alexei LOBKOV: alobcov@yahoo.com

APOLOGISED FOR ABSENCE/ EXCUSES

ALBANIA / ALBANIE

Mr Maksimiljan DHËMA
Director of Planning and Coordination of Civil Emergencies
Ministry of Internal Affairs
Adress: "Sheshi Skenderbej",Nr.3
Tiranë, Albania
Tel/Fax: +35542254371
Email: Maksimiljan.Dhima@punetebrendshme.gov.al; maksimiljan.dhima@gmail.com

FRANCE

Monsieur Jacques FAYE
Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire,
Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques SDPRM, La Grande Arche Paroi Nord,
92055 La Défense Cedex
Tél. : 01 40 81 88 75 / 01 40 81 21 22 Email: jacques.faye@developpement-durable.gouv.fr

DENMARK / DANEMARK

Dr. Ute Sylvia ENDERLEIN
Technical Officer, Country Emergency Preparedness
Division of Communicable Diseases, Health Security & Environment
World Health Organization, Regional Office for Europe
UN CITY, Marmorvej 51, DK-2100 Copenhagen Ø, Denmark
Telephone: +45 45336695 / Fax: +45 337003 E-mail: uen@euro.who.int
<http://www.euro.who.int/emergencies>

ITALY / ITALIE

Mr Luigi D'ANGELO
Civil Protection Department, International Relations Unit
Via Ulpiano 11 – 00193 Roma
Tel: +39 06 68 202522 / Fax: +39 06 68 20 40 47
Email: international@protezionecivile.it

MOROCCO / MAROC

Monsieur Kahlid MARGAA
Coordonnateur, Euro-Mediterranean Centre for the Evaluation and Prevention of Seismic Risk (CEPRIS)
Angle Avenue des Forces Armées Royales et Avenue Allal El Fassi, Hay Ryad
B.P.8027, 10102 Agdal Nations Unies, CP 10102 Rabat, Maroc
Tel. +212.37.77.86.74 - (212 667 066 441) / Fax +212.37.77.13.34
Email: elmouraouah@cnrst.ma; directeur@cnrst.ac.ma; elmouraouah@hotmail.ma

REPUBLIC OF SAN MARINO / REPUBLIQUE DE SAINT-MARIN

Prof. Alessandro BARELLI
Centre Européen pour la Médecine des Catastrophes (CEMEC), Ospedale di Stato, Via Toscana,
Cailungo 47031 SAN MARINO
Fax. +378.90.37.06 Tel. +378.99.45.35
e-mail : cemec@iss.sm; a.barelli@tox.it

SWEDISH CIVIL CONTINGENCIES AGENCY

Ms. Mette Lindahl OLSSON
Head of Natural Hazards & Critical Infrastructure Section
Risk & Vulnerability Reduction Department, Swedish Civil Contingencies Agency
65180 Karlstad
Tel: +46 10 - 240 51 27 / mob + 46 70 - 622 04 90 E-mail: mette.lindahl-olsson@msb.se

UNESCO

Mr. Alexandros MAKARIGAKIS
Chief of Unit a.i., Cross-Cutting Thematic Unit on Disaster Risk Reduction, UNESCO, Rm B3.19, 1
Rue Miollis, 75015 Paris, France
Tel + 33 (0) 1 456 84 178 Mob: + 33 (0) 695905937 Fax : + 33 (0) 1 456 85 821
E-mail: a.makarigakis@unesco.org

ANNEXE 3

Résolution 2014-1 du Comité des Correspondants Permanents sur le soutien au cadre post 2015 pour la réduction des risques de catastrophe qui doit être adopté à la 3ème Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes

adoptée lors de la 65ème réunion du Comité des Correspondants Permanents de l'Accord Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA), Paris, France, 28 Novembre 2014

le Comité des Correspondants Permanents,

- A. Constatant l'augmentation, tant en ampleur qu'en fréquence, de catastrophes naturelles et technologiques survenues en Europe et dans la Méditerranée au cours des dernières années.
- B. Exprimant leur préoccupation pour l'augmentation des effets négatifs (économiques, sociales et environnementales) sur les communautés affectées par ces catastrophes.
- C. Notant que nombre de ces catastrophes sont liés à des conditions météorologiques extrêmes, des risques côtiers et des incendies de forêt, menaces qui sont toutes susceptibles d'augmenter avec le changement climatique.
- D. Appréciant la coopération fructueuse et la synergie entre le Conseil de l'Europe (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, EUR-OPA) et le Secrétariat de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC).
- E. Notant le succès du Forum européen sur la réduction des risques de catastrophes regroupant des plateformes nationales européennes pour la réduction des risques de catastrophes et des points focaux du cadre d'action de Hyogo et son étroite collaboration avec l'Accord EUR-OPA.
- F. Remercie chaleureusement le Secrétariat de l'ONU-SIPC pour l'excellent travail préparatoire du cadre post 2015 pour la réduction des risques de catastrophe et l'implication de l'Accord EUR-OPA dans celui-ci.
- G. Confirmer que les principaux messages du Cadre d'action de Hyogo 2005-15 sont toujours d'actualité et ses objectifs nécessitent encore du travail pour être pleinement atteints;
- H. Prenant note avec intérêt du projet de cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophe présenté par les co-présidents du Comité Préparatoire de la 3ème Conférence mondiale des Nations Unies sur la prévention des catastrophes.
- I. Souligner l'importance du cadre post 2015 pour compléter et approfondir les travaux antérieurs associés au Cadre d'action de Hyogo 2005-15;

Décide de:

1. confirmer l'engagement du Conseil de l'Europe, à travers son Accord sur les risques majeurs, à participer à la mise en œuvre du Cadre post-2015 dans son espace régional et dans le cadre de son mandat spécifique;
2. adopter les domaines prioritaires du Cadre post-2015 pour la réduction des risques de catastrophes en tant qu'orientations supplémentaires pour ses activités de réduction des risques de catastrophes - y compris la prévention, la préparation et la réponse efficace aux situations d'urgence - au cours des prochaines années;
3. mettre l'accent dans son travail futur sur l'importance de la dimension humaine de la réduction des risques de catastrophe reconnue dans le cadre post 2015, en particulier en ce qui concerne la participation et le soin des groupes les plus vulnérables;
4. prendre en compte dans ses activités futures le besoin d'exprimer dans le Cadre post-2015 de préparer davantage les sociétés aux défis de l'accroissement des risques liés au changement climatique et aux nouvelles menaces sur le développement durable;
5. réaffirmer dans son action future le rôle crucial de la connaissance scientifique et de l'expertise sur les risques afin de mieux les évaluer et de proposer des solutions innovantes pour y faire face, tel que souligné dans le Cadre post-2015;
6. renforcer l'implication future de l'Accord dans le rôle spécifique des organisations internationales pour la mise en œuvre, tant au niveau national qu'international, du Cadre post-2015;
7. charger le Secrétariat Exécutif de l'Accord de suivre la mise en œuvre des activités liées au Cadre post-2015, en les adaptant si besoin aux nouvelles circonstances et de faire des propositions et des recommandations pour améliorer leur efficacité;
8. charger le réseau de vingt-six Centres euro-méditerranéens spécialisés de l'Accord de soutenir, dans leurs domaines de compétence respectifs, l'implémentation de programmes coordonnés pertinents en phase avec les du Cadre post-2015 ;
9. accroître la collaboration avec les Nations Unies, la Commission européenne et d'autres organisations et instances compétentes en matière de prévention des catastrophes et les secours en Europe et la Méditerranée dans le déploiement des aspects internationaux du cadre post-2015 ;
10. inviter les Etats européens et de la Méditerranée qui ne font pas partie de l'Accord partiel à contribuer à cet effort commun en créant une approche européenne et méditerranéenne cohérente de la réduction des risques de catastrophe, en particulier en participant à la structure de coopération de l'Accord.